

COMPÉTITIVITÉ, FORMATION, SÉCURITÉ
LES PROPOSITIONS
DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2017



LES 15 PROPOSITIONS DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

FOOTBALL ET COMPETITIVITÉ

- ❶ Conférer une plus grande sécurité juridique aux règles sociales et fiscales relatives au football professionnel et engager sans délai un processus d'alignement sur nos compétiteurs européens.
- ❷ Favoriser l'exploitation des enceintes par les clubs résidents en revoyant le cadre juridique de gestion et de propriété des stades.
- ❸ Instaurer un crédit d'impôt au titre des dépenses d'investissement réalisées par les clubs professionnels à l'image de ce qui existe dans le domaine de la Culture.
- ❹ Faire évoluer la législation sur les agents pour la rendre compatible avec la réglementation internationale.
- ❺ Assouplir la législation française sur les règles de publicité pour les marques d'alcool et le sponsoring des entreprises du secteur en l'accompagnant d'actions de prévention.
- ❻ Protéger l'exploitation des droits audiovisuels.

FOOTBALL ET FORMATION

- ❼ Renforcer la protection des jeunes joueurs en allongeant de 3 à 5 ans la durée du premier contrat professionnel.
- ❽ Renforcer au niveau européen la reconnaissance de la spécificité sportive.
- ❾ Permettre l'éligibilité des centres de formation à la part "quota" de la taxe d'apprentissage et élargir son champ de perception.
- ❿ Favoriser une réflexion sur la mise en place par les autorités ministérielles et académiques de passerelles post-bac adaptées aux contraintes du jeune footballeur.

FOOTBALL ET SECURITÉ

- ⓫ Garantir la juste répartition des compétences et des responsabilités entre les clubs et les pouvoirs publics à l'intérieur et à l'extérieur des stades.
- ⓬ Revoir les modalités de conventionnement relatif au remboursement des frais de police.
- ⓭ Favoriser l'investissement des clubs dans des dispositifs d'accueil et de sécurité, par la mise en place de mécanismes fiscaux incitatifs, permettant de répondre aux exigences sécuritaires actuelles.
- ⓮ Renforcer les interdictions administratives et judiciaires de stade en les adaptant à la réalité du rythme des compétitions et à la nature des infractions commises.
- ⓯ Renforcer les sanctions et les poursuites liées à la fraude en matière de billetterie.



LE FOOTBALL PROFESSIONNEL EN QUELQUES CHIFFRES

1=10 Pour 1 joueur,
10 emplois créés

1 800
actions RSE

2 500
joueurs

21 000
emplois indirects

5 000 emplois dans les clubs (joueurs et
encadrement sportif et administratif)

5 M€ frais de police pour
la sécurité du public

11 millions de spectateurs

40 M€
somme que les clubs
pourraient retirer
d'une autorisation de
vente de bière, comme
en Allemagne

100 M€
somme reversée au sport
amateur, dont 50 M€ à la FFF et
au CNDS (Comité National pour le
Développement du Sport)

103 millions
de téléspectateurs

743 M€
montant de la contribution fiscale et sociale des
joueurs et des clubs à l'État et aux régimes sociaux

2,1 Mds€
chiffre d'affaires cumulé des clubs

6 Mds€ poids économique de la filière
du football professionnel



LE FOOTBALL PROFESSIONNEL REPRÉSENTE UN SECTEUR ÉCONOMIQUE À NUL AUTRE PAREIL

5 000 salariés directs - dont une moitié de joueurs - représentent un **chiffre d'affaires cumulé de 2,1 Mds€**. Ils génèrent des contributions économiques et sociales à hauteur de **743 M€**. Ils contribuent à plus de **100 M€ au développement du sport amateur**.

Ce secteur doit sa forte croissance à son système de formation unique, envié de tous les pays d'Europe qui, depuis longtemps, ont identifié les clubs français comme leur premier vivier.

S'il faut s'en réjouir, il faut aussi faire le constat de dérives préoccupantes, en premier lieu d'une perte de compétitivité de nos clubs professionnels sur la scène européenne.

L'environnement en mutation constante appelle des pouvoirs publics des mesures fortes, propres à **renforcer la compétitivité de nos clubs, à consolider l'excellence de notre système de formation, à appréhender les nouveaux défis en matière de sécurité**.

Les clubs professionnels sont au cœur d'une économie du spectacle. Ils sont les vecteurs du premier spectacle vivant en France, plébiscité par la population, spectateurs et téléspectateurs. Ils sont les garants de la vitalité du football amateur et de son rayonnement.

Ils sont des leviers au service du dynamisme de nos territoires. Les collectivités locales bénéficient de l'effet positif de leur prospérité économique mais aussi de l'impact d'image généré par le rayonnement national et international des clubs. Les stades sont devenus des outils structurants du développement urbain (infrastructures de transport, espaces hôteliers et commerciaux).

La réussite de l'Euro 2016 doit beaucoup aux clubs professionnels qui ont mis à la disposition de cette ambition nationale les stades et leurs salariés. Ce succès contribue à renforcer les chances de succès de la France pour l'obtention des Jeux Olympiques en 2024.

Les clubs professionnels opèrent dans un environnement régulé par la Direction Nationale du Contrôle de Gestion en France et par l'UEFA au niveau européen dans le cadre du "Fair Play" financier. En France, le contrôle de la DNCG vient d'être étendu à l'activité des agents et aux cessions de clubs.

Les clubs professionnels mobilisent aussi des moyens importants en faveur de l'action sociale. Ils s'inscrivent de plus en plus dans une démarche RSE. **1 800 actions sociales et solidaires sont ainsi organisées chaque année** dans le domaine de la santé, de la recherche, de la lutte contre les discriminations ou auprès des publics défavorisés.

Enfin, le football professionnel accompagne la pratique du football féminin au niveau professionnel comme auprès des équipes de jeunes. **11 équipes féminines, évoluant en championnat de France, sont déjà rattachées à des clubs de Ligue 1 et Ligue 2**.

Puissent nos réflexions et propositions contribuer à renforcer notre sport : tel est le vœu unanime des représentants de nos clubs à travers cette contribution au débat public en cette période électorale.



RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS CLUBS

La distorsion de concurrence entre les clubs français et leurs concurrents européens est une fragilité endémique du football français.

Notre niveau de charges sociales n'est pas compatible avec un objectif de compétitivité européen.

Le **poids des charges patronales** représente un obstacle majeur : **plus de 30 % en France**, contre **13,57 % au Royaume-Uni**, **5,5 % en Italie** et **plafonné** respectivement à 12 000 et 14 000 euros annuels par salarié en **Allemagne** et en **Espagne**.

La mise en place du nouveau dispositif de rémunération des attributs de la personnalité des joueurs et des entraîneurs au titre de la loi n° 2017-261 *visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs* constitue un premier élément de réponse mais cet effort doit être poursuivi.

Il en va de la compétitivité de nos clubs sur le plan international pour garder nos talents, pour favoriser le rayonnement international de clubs dans les compétitions, pour assurer le spectacle que demandent spectateurs et téléspectateurs.

Plus généralement, une doctrine souvent fluctuante en matière fiscale et sociale, notamment de l'URSSAF, dans notre pays, suscite des interrogations et expose nos clubs à des risques juridiques et financiers de premier plan.

PROPOSITION

- **Conférer une plus grande sécurité juridique aux règles sociales et fiscales relatives au football professionnel et engager sans délai un processus d'alignement sur nos compétiteurs européens.**



SOUTENIR LA CROISSANCE DE NOS CLUBS

Soutenir l'exploitation des stades

Il convient de favoriser l'exploitation des stades, quelle que soit leur structure juridique, en déléguant la totalité de l'exploitation aux clubs, et d'envisager en particulier le transfert de propriété des stades. Cela implique de revoir les schémas de Partenariat Public Privé qui sont autant de handicaps au développement économique du football.

Soutenir l'investissement

Le football professionnel représente au niveau national comme au plan local, un vecteur d'emplois et un levier économique majeurs. Il convient de promouvoir et d'encourager l'investissement pour permettre le déploiement de nouveaux services en matière de sécurité, d'accueil du public, de protection de la santé des joueurs, et du numérique. Comme pour le monde culturel, des mécanismes d'incitations fiscales doivent être imaginés.

Faciliter l'activité des clubs

Les agents sont un des acteurs de l'économie du football. Il nous paraît nécessaire d'engager une refonte globale de leur activité car la F.I.F.A. a assoupli le système d'enregistrement des agents par chaque fédération et instauré une plus grande transparence des flux financiers. La France n'a pas modifié sa législation dont la complexité représente un frein à l'arrivée dans notre championnat de joueurs de talent.

L'activité de l'agent sportif tend à se rapprocher de la définition "d'intermédiaire". Bien qu'il soit le représentant officiel de l'une ou l'autre des parties, dans les faits il assure un lien avec le joueur comme avec le club. Un contrat de courtage correspondrait davantage à la réalité actuelle de son activité et présenterait un avantage économique certain pour les clubs (absence de comptabilisation de la commission d'agent du joueur payée par le club en avantage en nature).

PROPOSITIONS

- Favoriser l'exploitation des enceintes par les clubs résidents en revoyant le cadre juridique de gestion et de propriété des stades.
- Instaurer un crédit d'impôt au titre des dépenses d'investissement réalisées par les clubs professionnels à l'image de ce qui existe dans le domaine de la Culture.
- Faire évoluer la législation sur les agents pour la rendre compatible avec la réglementation internationale.



FAVORISER DE NOUVELLES RECETTES

Assouplissement de la Loi Evin

Avec les contraintes imposées par la loi Evin, unique en Europe, la double interdiction du parrainage et de la publicité télévisée liée au secteur des boissons alcoolisées pour les événements sportifs se révèle extrêmement préjudiciable aux clubs professionnels. Elle leur interdit tout recours au sponsoring de boissons alcoolisées alors que l'amateur de sport se trouve confronté en permanence à ce type de publicité à l'occasion de la diffusion des compétitions internationales.

L'interdiction du sponsoring entraîne une distorsion de concurrence vis-à-vis des clubs européens. Le **manque à gagner est de l'ordre de 30 à 35 M€ annuels** par rapport aux ligues espagnole, allemande et anglaise. En refusant également la vente de bière dans les stades, la France prive les clubs de recettes non négligeables **(40 M€ par an pour l'ensemble des clubs de la Bundesliga)**.

Une réflexion devrait être conduite sur la nécessité de **mettre un terme à cette inégalité de traitement**.

Un assouplissement de la loi Evin pourrait s'accompagner d'**engagements par les clubs en faveur de campagnes de prévention et d'information** relatives à la consommation des boissons alcoolisées en utilisant, positivement, leur audience dans les médias traditionnels et sur les réseaux sociaux.

Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels représentent une source de financement essentielle pour les clubs professionnels et le monde amateur au travers de la "taxe Buffet".

Le football professionnel sera vigilant pour que les prochaines ventes de droits audiovisuels prévues en 2017 pour la Ligue des champions et en 2020 pour le Championnat de France de Ligue 1 se déroulent dans le strict respect des règles de concurrence permettant de tirer avantage de ces cessions.

Enfin, les clubs professionnels déplorent l'essor du piratage des droits sportifs au profit, notamment, d'organisations mafieuses. La LFP et les clubs entendent lutter contre un phénomène qui met en péril l'ensemble du sport français. Ils en appellent au soutien de l'État dans cette action.

PROPOSITIONS

- **Assouplir la législation française sur les règles de publicité pour les marques d'alcool et le sponsoring des entreprises du secteur en l'accompagnant d'actions de prévention.**
- **Protéger l'exploitation des droits audiovisuels.**



PROTÉGER NOS TALENTS

La France sait former ses jeunes joueurs, à la fois sur le plan sportif et académique.

Mais les mécanismes protégeant ces jeunes talents de départs prématurés à l'étranger, et permettant de les faire évoluer plus longtemps au sein de leur club formateur, sont perfectibles.

Plus de 100 joueurs formés en France évoluent ainsi actuellement à l'étranger dans l'un des quatre plus grands championnats d'Europe, faisant de la France le premier pays "exportateur".

L'objectif premier des clubs est de pouvoir aligner dans leur équipe les joueurs qu'ils ont formés. Cette ambition, mise à mal par la reconnaissance de la libre circulation des joueurs en Europe par l'arrêt Bosman en 1995, nécessite, au niveau européen, une **meilleure reconnaissance de la spécificité sportive** à même d'éviter que les règles de concurrence et de marché ne s'appliquent aux sociétés sportives comme à toute société.

Il convient en priorité d'adapter le premier contrat professionnel à la réalité des transferts et à la pratique des autres pays européens, **en allongeant sa durée de 3 à 5 ans**. Cette possibilité passe par une réforme des textes légaux applicables.

Lorsqu'un joueur souhaite néanmoins s'engager dans un autre club, une augmentation sensible des mécanismes de dédommagement des clubs formateurs pourrait être considérée par la Commission européenne comme une mesure poursuivant un objectif légitime.

PROPOSITIONS

- **Renforcer la protection des jeunes joueurs en allongeant de 3 à 5 ans la durée du premier contrat professionnel.**
- **Renforcer au niveau européen la reconnaissance de la spécificité sportive.**



GAGNER LE DÉFI DE LA FORMATION DES JEUNES

La formation a toujours constitué un enjeu majeur pour les clubs français. **Les investissements réalisés dans les centres de formation** - en moyenne autour de **4 M€ par an**, et plus d'une dizaine pour les plus gros clubs - sont à la hauteur de la reconnaissance dont ils bénéficient.

La France - avec **2 200 joueurs actuellement en centre de formation** - arrive en tête du nombre de joueurs formés évoluant aujourd'hui dans l'un des cinq plus grands championnats d'Europe. Elle était également **le premier pays formateur de la Coupe du monde 2014**, avec près de 8 % des joueurs présents à la compétition.

Au-delà des succès sportifs recherchés par les clubs, tout l'enjeu réside dans leur capacité à **garantir une double formation, sportive et scolaire**, de qualité pour les jeunes footballeurs et futurs professionnels. La scolarisation des plus jeunes se fait soit dans des établissements partenaires des clubs, soit dans les Écoles d'enseignement technique privées (EETP), propres au club ou liées au club par convention. Les clubs obtiennent aujourd'hui de très bons taux de réussite au baccalauréat et autres diplômes enseignés, résultat remarquable pour des publics souvent en difficulté à leur arrivée au centre de formation. Néanmoins et de façon incompréhensible, l'évolution législative réalisée par la loi du 5 mars 2014 a restreint le champ de perception de la taxe d'apprentissage par les EETP ce qui risque de déstabiliser progressivement l'édifice construit ces dernières années par les clubs.

Jusqu'au baccalauréat, les dispositifs mis en place par les clubs sont bien adaptés à l'aménagement du double projet Football et Scolarité. Cela devient plus complexe pour les études post-bac, au regard du manque d'adaptabilité des formations aux contraintes d'emploi du temps des jeunes footballeurs après 18 ans. L'entrée des jeunes joueurs dans les études post-bac souffre d'un manque de passerelles adaptées et d'un défaut d'information et de communication des ministères et des universités avec les clubs.

PROPOSITIONS

- **Permettre l'éligibilité des centres de formation à la part "quota" de la taxe d'apprentissage et élargir son champ de perception.**
- **Favoriser une réflexion sur la mise en place par les autorités ministérielles et académiques de passerelles post-bac adaptées aux contraintes du jeune footballeur.**



GARANTIR LA SÉCURITÉ

Garantir la sécurité dans et aux abords des stades, pour les supporters, les joueurs et l'ensemble des personnels constitue une **priorité des clubs**.

L'émergence de nouveaux risques - au premier rang desquels la menace terroriste - et le contexte sécuritaire qui en résulte ont conduit les clubs à déployer des dispositifs et des mesures adaptés (pré-palpations, recours aux consignes, nouveaux équipements, recrutements dédiés).

Les dépenses engagées par les clubs pour l'organisation des matches sont **de plus de 20 M€, dont 5 millions au titre des seules forces de l'ordre**.

Lors des réunions préparatoires à chaque événement, organisées avec les services préfectoraux, les forces de police et l'ensemble des services d'urgence et de transport public, le club détient un rôle pivot, bien que cette compétence ne lui soit pas officiellement reconnue.

Cet investissement croissant en temps et en argent représente un engagement fort des clubs.

Il est lié à un transfert de compétences et de responsabilités de l'État dans la gestion opérationnelle des manifestations sportives. Mais il ne s'est pas accompagné du soutien nécessaire en matière d'outils et de moyens. Il importe donc de clarifier les prérogatives de chacun.

Les clubs, qui exercent leurs responsabilités pleines et entières dans les enceintes sportives, ne devraient pas avoir à assumer financièrement les frais de sécurité publique aux abords du stade. Quant au niveau de risque d'un match et au déploiement des effectifs affectés, ils devraient faire l'objet d'une négociation entre les parties prenantes.

PROPOSITIONS

- **Garantir la juste répartition des compétences et des responsabilités entre les clubs et les pouvoirs publics à l'intérieur et à l'extérieur des stades.**
- **Revoir les modalités de conventionnement relatif au remboursement des frais de police.**
- **Favoriser l'investissement des clubs dans des dispositifs d'accueil et de sécurité, par la mise en place de mécanismes fiscaux incitatifs, permettant de répondre aux exigences sécuritaires actuelles.**

GAGNER AVEC NOS SUPPORTERS

Les clubs accordent une place essentielle à la gestion du “supportérisme” qui vient de connaître une nouvelle phase avec la loi *renforçant le dialogue avec les supporters et la lutte contre le hooliganisme*.

Ancré dans la culture des clubs, le travail collaboratif avec les groupes de supporters est une donnée consubstantielle de l'activité des clubs mais **l'arsenal répressif contre les individus violents doit demeurer le premier outil au service de la sécurité de tous**.

Pour autant, les clubs souffrent de l'absence de poursuites judiciaires contre certains supporters, alors que la place et la voix des associations sont de plus en plus reconnues au sein des instances (comme à travers la récente installation de l'instance nationale du “supportérisme”).

L'arsenal juridique contre les violences et les actes d'incivilité majeurs doit gagner en efficacité notamment à l'attention des supporters interdits de stade, en reconnaissant par exemple la possibilité d'interdictions immédiates.

Il devrait s'adapter au rythme et au calendrier des compétitions - la procédure requiert quasiment six mois avant l'effectivité de la mesure - et être étendu au-delà de cinq ans pour aller vers des interdictions à vie comme dans la plupart des autres pays européens. L'enjeu réside dans la capacité des autorités à concilier garantie des libertés individuelles et nécessité de sécurisation des enceintes sportives.

Il conviendrait également de mieux exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies, en matière de biométrie notamment, actuellement refusées par la CNIL et de façon générale d'encourager la CNIL à définir sa doctrine au regard des textes applicables au “supportérisme”.

PROPOSITION

- **Renforcer les interdictions administratives et judiciaires de stade en les adaptant à la réalité du rythme des compétitions et à la nature des infractions commises.**

LUTTER CONTRE LES FRAUDES À LA BILLETTERIE

Un grand nombre de clubs est confronté au développement d'un marché parallèle de billets.

Ce phénomène, qui entraîne d'importants préjudices financiers pour les clubs, instaure un climat négatif autour des stades. Dans la plupart des cas, ce marché parallèle concerne des réseaux organisés qui peuvent agir de l'étranger.

Des actions structurelles ont été engagées par les clubs (abonnements nominatifs, bourses aux billets dédiées, etc.). Elles s'accompagnent d'opérations "coups de poing" conduites par les forces de police.

Mais la lutte contre ce phénomène se heurte à trois difficultés majeures :

- Le nombre, l'expérience et la pratique aguerrie des individus se livrant à ces infractions rendent difficile leur appréhension, laquelle ne perturbe que très peu l'organisation des réseaux visés, car les forces de l'ordre n'en font pas une priorité ;
- Les actions conduites souffrent d'un cadre juridique trop fragile pour être efficaces, car les infractions relevées ne sont exposées qu'à une simple contravention ;
- Le phénomène est aussi lié à la mise en place de plateformes frauduleuses en ligne par des opérateurs qui agissent depuis l'étranger, contre lesquels les clubs se trouvent démunis.

PROPOSITION

- **Renforcer les sanctions et les poursuites liées à la fraude en matière de billetterie.**



6 rue Léo Delibes • 75116 Paris
Tél. : 01 53 65 38 42
contact@premiere-ligue.fr
Tél. : 01 55 73 32 32
ucpf@ucpf.fr